



SOCOTEC  
CONSTRUCTION

14/12/2023



## « MUTUELLE, LE DOUBLE EFFET KISS COOL... \* »

Définition : est une chose, qui entraîne un effet attendu, peut en amener un second, positif ou négatif, mais en tout cas, inattendu...

Après la réunion du CSE construction du jeudi 14 décembre 2023, la CGT apporte un éclairage concernant le choix unilatéral de la direction, même si dans le cadre de l'information de ce jour, nous n'avons aucun document dans la BDES. Information sur le changement d'assureur Mutuelle et Prévoyance en 2024 : « Generali »

- Régime déficitaire de 10% en 2023
- Augmentation des cotisations de 5,5% au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 6,7% santé dont 3,7 pour les salariés (+1€ par mois). 10% en avril et 10% en juillet 2024 sur la prévoyance dont 80% est supportée par l'entreprise.
- Passage chez Generali : maintien des prestations.
- Trois offres : AXA GAN ALLIANZ et GENERALI qui a été retenu par la direction sans négociation ou référendum avec les salariés comme cela est possible selon les textes.
- + 5,4 du PMSS et + 17% prévoyance.
- Discussions avec les coordonnateurs groupe : 6 mois pour revoir les prestations ou augmenter les tarifs donc en juillet 2024.
- A défaut d'accord, hausse de 4% au 1<sup>er</sup> juillet 2024, puis 13% au 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les cotisations de la mutuelle seront augmentées :

REGIME	Général	Complémentaire	Total
Salarié + enfant	24,15€	5,27€	29,42€
Conjoint	65,35€	4,22€	69,57€
Salarié + enfant + conjoint	89,50€	9,49€	98,99€

Après ces premières augmentations, que restera-t-il à négocier jusqu'à Juillet 2024, avec trois réunions programmées avec les syndicats, les 6 février, 12 mars, 14 mai 2024 ? Des services en moins et/ou une augmentation des tarifs à partir de juillet 2024 ! Donc deux augmentations, une certaine à la signature, une/des potentielle(s)...en juillet. Les conjoint(e)s seront plus touché(e)s ? Demandez à votre direction, elle vous répondra...cela sera ça en moins avec les NAO !

Quand on gave l'actionnaire avec des dividendes non chargés, quand on distribue des primes gouvernementales exonérées de cotisations, quand on demande aux salariés de ne pas déclarer de jours d'arrêt lors d'un accident du travail, on plombe les comptes de notre sécurité sociale, de la branche AT MP. C'est la voie vers la privatisation de la santé, la fin de la solidarité, l'augmentation inexorable des tarifs pour toujours moins de remboursements, les nantis toujours plus riches au détriment des manants. La CGT s'interroge alors sur la signification de Responsabilité Sociétale tant affichée par le service communication de la société SOCOTEC ? Où sont les faits ?

Pourtant, quand on augmente les salaires, quand on a une vraie politique sécurité et prévention en entreprise, on renforce notre système de santé. Il est plus facile d'avoir une vision de trésorier plutôt que d'être visionnaire... Les salariés savent aujourd'hui ce que vaut pour la direction, leur santé et celle de leur famille.

**La CGT dans ces conditions, se désolidarise de cette mascarade sans respect du dialogue social avec une augmentation des tarifs ou une dégradation future comme seul horizon des « négociations ». Enfumages, mascarades... Encore un nouveau cadeau de Noël dans une période où la direction se félicite des résultats en distribuant des millions d'euros aux actionnaires. Comme pour AGORA, la DRH pense attrition, réduction des assistantes en 2024, alors que nous ne sommes pas en période de guerre... Santé !**